



Écho des villes

L'équipe des noxambules est présente dans les rues du centre-ville d'Angers trois soirs par semaine, le mercredi, le jeudi et le vendredi.

Afin de lutter contre le tapage nocturne, la ville a également créée la charte des organisateurs de soirées (voir encadré). « Nous faisons le tour des associations d'étudiants à chaque rentrée pour leur proposer d'y adhérer, indique Silvia Camara-Tombini, adjointe au maire chargée de la citoyenneté et de la jeunesse. Cette charte permet entre autres de mener des actions

de prévention pendant les soirées : organisation de navettes pour se rendre sur le lieu de la fête, prêt de matériel d'information... »

Enfin, la ville d'Angers vient de renforcer la réglementation de la consommation d'alcool sur la voie publique. Depuis le 1^{er} septembre, un arrêté renforce le contrôle de la consommation d'alcool sur la voie publique. L'arrêté avait déjà été pris en septembre 2009 pour interdire l'alcool dans le centre-ville, de septembre à juin, entre 18 heures et minuit. Désormais, l'interdiction est

étendue jusqu'aux places du Lycée et André-Leroy. La consommation d'alcool y est interdite hors des bars et cafés entre 18 heures et 4 heures.

Angers a été récompensée en 2010 par le prix « Apprenons la santé » décerné par la fondation Pfizer France pour la création de son équipe de noxambules en 2010. Le prix Pfizer distingue des initiatives innovantes en matière d'accès aux soins, de prévention et d'éducation à la santé.

Pour en savoir plus : <http://jeunes.angers.fr>

NICE: le port réglemente son trafic nocturne

Le conseil portuaire a défini le 27 janvier une feuille de route plus coercitive afin de garantir la tranquillité des riverains cet été.

Le nombre de ferries pour la Corse ne doit plus augmenter. En juillet et août dernier, les deux compagnies desservant Nice ont effectué 358 escales, soit 45 de plus que l'année précédente. Cette hausse du trafic de jour de 15 % a entraîné sur son passage bruit, circulation automobile et pollution. À l'issue du conseil portuaire présidé par Eric Ciotti, député et président du Conseil général, une nouvelle feuille de route permettant de

limiter les nuisances a été notifiée à la SNCM et Corsica Ferries.

Le nombre d'escales autorisées en juillet-août sera de 300, soit une baisse de 16 %. Les bateaux les plus polluants devraient disparaître. Autre exigence fixée aux compagnies pour éviter l'asphyxie du quartier : un espacement de 45 minutes entre deux escales qui s'applique aux grosses unités qui embarquent 200 véhicules.

L'an dernier, un arrêté avait été pris pour interdire le trafic entre 23 h 30 et 6 heures du matin. Ainsi, en 2010, dans le créneau situé entre 1 heure et 5 h 30 du matin, seuls deux navires sont venus perturber le sommeil des riverains, contre 15 en juillet-août 2009.

En 2011, les compagnies devront de nouveau respecter l'arrêté neutralisant le trafic nocturne. Les navires à passagers de plus de 50 mètres ne pourront plus appareiller (sauf situation d'urgence) en dehors de plages horaires bien précises : entre 6 heures et 22 h 30 pour une première amarre d'accostage et entre 7 heures et 23 h 30 pour une dernière amarre larguée. De plus, elles se verront imposer un stationnement le long des quais les plus éloignés des habitants. Bernard Kleynhoff, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, a ajouté qu'il n'était pas exclu, dans l'avenir, d'interdire l'accès au Port à ceux qui ne respectent pas les règles.

Pour la CCI, concessionnaire, la limitation des escales représentera un manque à gagner de près de 200 000 euros. Mais il s'agit de trouver un équilibre entre un port vivant et le respect de la qualité de vie des riverains.

